

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
1. Obligations de mise en œuvre										
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (17.03.2017)	L	C	C	C	Reçu 17.03.17		
1.2.	Règlement intérieur	Questionnaire d'application	01.03.2017	C	C	C	C	Reçu 28.02.17		
1.3.	CS	Rapport national scientifique	16.11.2016	C	C	C	C	Reçu 14.11.16		
1.4.	Commission	Lettre de commentaires	17.03.2017	C	C	L	P/C	Reçu 28.04.17. La réponse ne traitait pas tous les problèmes d'application identifiés.		
2. Standards de gestion										
2.1.	Rés. 15/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	17.03.2017	C	C	C	C	Référence légale: <i>Minister Regulation No. 26 year 2013 et No. 57 year 2014.</i>		
		Marquage des navires ²		C	C	C	C	Référence légale: <i>Minister Regulation No. 23 year 2013.</i>		
		Marquage des engins ²		C	P/C	C	P/C	A indiqué qu'une réglementation pour le marquage des engins est en cours d'élaboration		
		Marquage des DCP		C	C	C	C	Référence légale: <i>Minister Regulation No. 26 year 2014.</i>		
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Référence légale: <i>Minister Regulation No. 48 year 2014.</i>		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale		Depuis 15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 14.02.14	
		Numéro OMI pour les navires éligibles		Depuis 01.01.2016	L	C	L	C	A 162 navires non éligibles sur le RAV et a déclaré 162 navires non éligibles.	
2.2.	Rés. 15/01	Livres de pêche officiels	Depuis 15.02.2016	C	C	C	C	Mise-à-jour 01.03.16		
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	17.03.2017	C	C	C	C	Interdit depuis 2011, Référence légale: <i>Ministerial Regulation No. 02 of 2011.</i>		
2.4.	Rés. 15/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	L	C	C	C	Reçu 12.01.15		

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan de gestion des DCP	17.03.2017	N/C	N/C	C	C	Reçu 17.03.17	
2.5.	Rés. 16/07	Interdiction des lumières artificielles de surface ou immergées dans le but d'agréger des poissons.	27.09.2016			C	C	Référence légale: <i>Ministerial Regulation No. 71 of 2016</i>	
2.6.	Rés. 16/08	Interdiction des aéronefs et des véhicules aériens sans pilote.	27.09.2016			L	C	Informations reçues 17.03.17 et 28.04.17. Source: IOTC-2017-CoC14-IR09. Référence légale: <i>Ministry Regulation No. 71/PERMEN-KP/2016.</i>	
2.7.	Rés. 16/01	Rapport sur les méthodes pour réaliser les réductions de captures de YFT.	17.03.2017			C	C	Rapport/information reçu 17.03.17, Les méthodes sont TAC par types de flottilles.	
2.8.	Rés. 16/06	Rapport sur les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration des données de captures.	17.03.2017			C	C	Informations reçues 17.03.17. Source: IOTC-2017-CoC14-IR09. Diverses initiatives : gestion/légales	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	C	C	C	Reçu 13.02.17	
3.2.	Rés. 15/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	C	C	C	Reçu 19.03.13;	
3.3.	Rés. 15/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C	Reçu 05.07.07	
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO & ALB en 2007.	
3.4.	Rés. 15/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	P/C	C	C	Dernière mise à jour 17.03.17	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	P/C	C	C	Dernière mise à jour 20.02.17	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Source: IOTC-2017-CoC14-CQ09. Ne délivre pas de licence aux navires étrangers.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 15/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 24m de LHT et de moins de 24m LHT opérant en haute mer	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C	SSN adopté en 2007. Référence légale: <i>Ministerial Regulation No.10/2013.</i>	
4.2.		Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN	30.06	L	P/C	C	C	Reçu 29.03.16; Avait 591 navires actifs en 2015, a	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
								déclaré 290 navires équipés de SSN en 2015.	
4.3.		Plan de mise en œuvre des SSN	30.04.2016			N/C	N/C	Aucun plan de mise en œuvre soumis. Moins de 50% de couverture en 2015.	
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		• Pêcheries de surface : PS, BB, GN	30.06	C	P/C	C	P/C	Données reçues 30-06-2016. Déclarations de captures combinées pour les navires petits et grands.	
		• LL - Provisoires	30.06	C	P/C	C	P/C	Données reçues 30-06-2016. Données pas déclarées pour les navires basés hors d'Indonésie	
		• LL - Finales	30.12	C	P/C	C	P/C	Données reçues 31-12-2016. Données pas déclarées pour les navires basés hors d'Indonésie	
5.2.	Rés. 15/02 & Rés 15/05	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune donnée fournie	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
		• LL - Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
• LL - Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C				
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune donnée fournie	
		• Pêcheries de surface PS, BB, GN	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
		• LL - Provisoires	30.06	C	P/C	C	P/C	Reçu le: 30-06-1-2016.	
		• LL - Finales	30.12	C	P/C	C	P/C	Aucune information de grille; Moins de 1 poisson mesuré par tonne	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
6. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
6.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	C	C	C	C	Données reçues 30-06-2016	
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune donnée fournie	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	L	P/C	N/C	N/C		
6.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis 07.07.2010	C	C	C	C	Interdit depuis 2012, Référence légale: <i>Minister Regulation No. 12/2012.</i>	
6.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis 14.08.2013	C	C	C	C	Interdit depuis 2012, Référence légale: <i>Minister Regulations No. 59/2014</i> et amendée par <i>34/2015.</i>	
6.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 14-11-2016. Source: IOTC-2016-SC19-NR10. 1 interaction. Un PAN existe.	
6.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C	Obligation en place depuis 2012; Référence légale: <i>Ministerial Regulations 18/2010; 12/2012</i> et <i>30/2012.</i>	
6.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	C	C	C	C		
6.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 14-11-2016. Source: IOTC-2016-SC19-NR10. 7 interactions	
6.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	C	C	C	C	A indiqué que l'obligation est en place depuis 2012; Référence légale: <i>Ministerial Regulation 12/2012.</i>	
6.9.	Rés. 13/04	Données sur les interactions avec les cétacés	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Données reçues 14-11-2016. Source: IOTC-2016-SC19-NR10. Aucune interaction	
		Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 17.03.17. Aucune occurrence signalée en 2016.	
6.10.	Rés. 13/05	Données sur les interactions avec les requins-baleines	30.06 (Tous engins)	L	C	C	C	Données reçues 14-11-2016. Source: IOTC-2016-SC19-NR10. Aucune interaction	
		Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 17.03.2017	C	C	C	C	Données reçues 17.03.17. Aucune occurrence signalée en 2016.	
7. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
7.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (07.03.2017)	C	C	C	C	Aucun navire figurant sur la liste INN de la CTOI 2016.	
7.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	17.03.2017	C	C	C	C	Aucun ressortissant à bord de navires figurant sur la liste	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
8. Transbordements									INN de la CTOI en 2016.
8.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/C	N/C	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	17.03.2017	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. Les informations d'autres déclarations indiquent que des navires ont réalisé des TRX au port (par ex. Rés. 10/10 / Inspection au port). Source – MUS/LKA déclarent deux TRX à Port Louis/Galle : information pas déclarée.	
8.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	C	C	N/A	N/A	Ne participe pas au PRO de la CTOI.	
8.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	15.02.2017	N/A	N/A	N/A	N/A		
8.5.		Paiement contribution PRO	17.08.2016	N/A	N/A	N/A	N/A		
9. Observateurs									
9.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	17.03.2017	C	P/C	C	N/C	A avait 591 navires actifs en 2015; aucune couverture d'observateurs.	
9.2.		• 5% obligatoire, en mer (<24m) ²	Depuis le 01/07/2010	L	P/C	C	N/C		
9.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	L	P/C	C	N/C		
9.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	17.03.2017	L	P/C	C	C	Formulaire RC (30-06-2016) >70% Couverture	
9.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	L	P/C	N/C	N/C	Aucun rapport d'observateur fourni.	
10. Programme de document statistique									
10.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	Source: IOTC-2017-CoC14-CQ09. N'importe pas de BET.	
10.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
10.3.		Rapport annuel ²	17.03.2017	N/C	N/C	L	C	Rapport reçu 31.03.17 and 28.04.17.	
10.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour 11.11.16	
11. Inspections au port									
11.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/A	N/A	N/A	N/A	Source: IOTC-2017-CoC14-CQ09. Aucun FFV dans ses ports en 2016.	
11.2.	Rés. 16/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	C	C	C	C	A désigné 5 ports.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État	précédent ¹	État	actuel	Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
11.3.		Autorité compétente désignée		C	C	C	C		
11.4.		Périodes de notification préalable		C	C	C	C		
11.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A	Source: IOTC-2017-CoC14-CQ09. Aucun FFV dans ses ports en 2016.	
11.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX		N/A	N/A	N/A	N/A		
11.7.		Refus de demande d'entrée au port	Depuis 01.03.2011	C	C	C	C	Source: IOTC-2017-CoC14-CQ09. Aucun refus d'entrée au port pour un FFV en 2016.	
12. Mesures relatives aux marchés									
12.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	17.03.2017	N/A	N/A	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	

Commentaires sur le niveau d'application par L'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA13 en 2016.

Commentaires: En ce qui concerne le niveau d'application par L'Indonésie des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 13^e session en 2016, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à L'Indonésie par le président de la Commission dans un courrier daté du 27 mai 2016.

• N'a pas fourni les informations obligatoires aux normes de la CTOI sur la liste des navires autorisés : informations obligatoires manquantes ; NRN, LHT, type de navire, port d'immatriculation, type d'engin, nom/adresse de l'opérateur, comme requis par la Résolution 14/04.
• N'a pas déclaré les captures nominales de ses pêcheries palangrières aux normes de la CTOI (données non déclarées pour les navires indonésiens basés en dehors d'Indonésie), comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les captures nominales de ses pêcheries de surface aux normes de la CTOI (déclarations de captures combinées pour les navires industriels et artisanaux), comme requis par la Résolution 10/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort de ses pêcheries côtières, de surface et palangrières, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries côtières et de surface, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les fréquences de taille de ses pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 15/02.
• N'a pas déclaré les prises et effort et les fréquences de taille pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements en mer aux normes de la CTOI, comme requis par la Résolution 14/06.
• N'a pas pleinement mis en œuvre le programme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04
• N'a pas déclaré les progrès en matière de mise en œuvre du plan de gestion des DCP, comme requis par la Résolution 15/08.
• N'a pas soumis son rapport annuel concernant le programme de document statistique sur le patudo, comme requis par la Résolution 01/06.

Réponse : L'Indonésie a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 28 avril 2017. La réponse n'a pas répondu à tous les problèmes d'application identifiés.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par L'Indonésie des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA14 en 2017.

Après examen du Rapport d'application 2017 de L'Indonésie, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Questions de conformité	État actuel (2017)	État précédent (2016)
Questions de conformité répétées		
• N'a pas déclaré les captures nominales des pêcheries de surface aux normes de la CTOI (Déclarations de captures combinées pour les navires petits et grands), comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les captures nominales des pêcheries palangrières aux normes de la CTOI (Données pas déclarées pour les navires basés hors d'Indonésie), comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les pêcheries côtières, de surface et palangrières, comme requis par la Résolution 15/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les pêcheries côtières et de surface, comme requis par la Résolution 15/02	N/C	N/C

• N'a pas déclaré les fréquences de taille des pêcheries palangrières aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 15/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements en mer aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	N/C
• N'a pas mis en œuvre le mécanisme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04	N/C	P/C
Questions de conformité non répétées		
• N'a pas fourni une réponse complète à la lettre de commentaires.	P/C	C
• N'a pas fourni de plan de mise en œuvre du SSN, comme requis par la Résolution 15/03.	N/C	
• N'a pas fourni le rapport sur les importations, débarquements et transbordements de produits des thons et espèces apparentées au port, comme requis par la Résolution 10/10.	N/C	N/A